



# Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

FORMATION D'ANIMATEUR DE PROJET  
B.P.J.E.P.S SPECIALITE « LOISIRS TOUS PUBLICS »  
Diplôme d'Etat homologué de niveau IV (RNCP)

**Du 05 Mars 2012 au 21 Décembre 2012**

567 heures en centre de formation et 854 heures en formation pratique

## OBJECTIFS

---

Former des animateurs capables de concevoir et de mettre en place des projets d'animation s'appuyant sur une analyse du public, des structures et de l'environnement social et culturel. Cette formation a pour finalité de contribuer au développement des pratiques d'animation professionnelles dans le champ de l'Éducation Populaire.

## CONTENUS

---

La formation a pour but de permettre l'acquisition de compétences :

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle,
- Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative,
- Préparer un projet ainsi que son évaluation,
- Participer au fonctionnement d'une structure,
- Préparer une action d'animation de loisirs tous publics,
- Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation de loisirs tous publics,
- Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités éducatives et de loisirs de découverte pour tous publics,
- Conduire une action éducative et de découverte dans le cadre des loisirs pour tous les publics,
- Maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'action d'animation de loisirs tous publics,
- Accompagner au développement d'actions et de projets initiés par les publics.

## VALIDATION DE LA FORMATION

---

Le B.P.J.E.P.S. un diplôme d'état délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Le titulaire du B.P.J.E.P.S. « Loisirs Tous Publics » peut exercer les fonctions de **Directeur d'Accueil de Loisirs et de Séjour de Vacances pour mineurs** et accéder à la formation D.E.J.E.P.S.

Institut de Formation à l'Animation (I.F.A.)  
168 bis rue Cardinet - 75017 PARIS  
☎ 01 44 85 29 80 - ✉ 01 44 85 29 88  
courriel : institut.formation.animation@wanadoo.fr  
Formation Professionnelle : 11.75.04550.75  
Association Agréée Jeunesse et Sports : 75.870  
SIRET : 309 552 198 00017 - APE/NAF : 804 C

T. S.V.P. ⇨

*institut de formation*

*à l'animation*

## CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

---

**1 NOUS VOUS DEMANDONS DE NOUS RETOURNER DÈS RÉCEPTION DE CE DOSSIER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DEMANDÉS POUR QUE VOTRE CANDIDATURE SOIT PRISE EN COMPTE**

- Les personnes qui justifient de l'obtention du BASE, BAFA, BAFA, BAPAAAT ou d'un diplôme de niveau Bac satisfont aux exigences préalables d'entrée en formation : elles doivent cependant se présenter à la réunion d'information ainsi qu'aux tests organisés par l'IFA (voir ci-après).
- Les personnes non titulaires d'une de ces qualifications doivent constituer un dossier qui retracera :
  - Leur expérience en matière d'animation,
  - Une lettre présentant leurs motivations pour le métier d'animateur dans la spécialité Loisirs Tous Publics.

**2 VOUS SEREZ ENSUITE CONVOQUÉ-E A UNE RÉUNION DE PRÉSENTATION ET D'INFORMATION SUR LA FORMATION**

**3 À LA SUITE DE CETTE RÉUNION, UN TEST ÉCRIT ET UN ORAL SERONT ORGANISÉS PAR L'IFA : À L'ISSUE DE CES ÉPREUVES, LE JURY DE L'IFA PROCÈDERA A LA SÉLECTION DES CANDIDATURES**

✎ CETTE FORMATION EST ÉGALEMENT ACCESSIBLE PAR LA VOIE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (V.A.E) : pour tout renseignement ou demande de V.A.E, veuillez consulter les services de votre Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

---

**1 SI VOUS ÊTES SALARIÉ-E** **5 490 €**

- En Congé Individuel de Formation (CIF)
- En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation)
- En Contrat de Professionnalisation le coût de formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur

**2 AUTRES FINANCEMENTS** **4 390 €**

- Financement pour les demandeurs d'emploi par le dispositif « Chéquier Qualifiant » : se renseigner auprès de Pôle Emploi ou de la Mission Locale
- Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Général, de votre Caisse de Retraite, du Centre d'Action Sociale, de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune...
- Financement Individuel

**3 SI VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS** **4 390 €**

- Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale et/ou Pôle Emploi

### INSTITUT DE FORMATION À L'ANIMATION

168 bis rue Cardinet - 75017 PARIS  
Tél. : 01 44 85 29 80 - Fax : 01 44 85 29 88  
courriel : institut.formation.animation@wanadoo.fr  
Site : www.formation-animation-ifa.fr



*institut de formation*

*16 l'animation*